

**Conseil économique et social**Distr. générale  
14 septembre 2020Français  
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**  
**Commission africaine de statistique**  
Septième réunion  
Addis-Abeba (en ligne), 13 – 15 octobre 2020**Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique****I. Introduction**

1. Le présent rapport a pour principal objectif d'examiner les principaux défis, les initiatives, les opportunités, les meilleures leçons et les pratiques en matière de suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en Afrique au cours des trois dernières années. Il y sera également question des mesures effectuées au moyen des outils élaborés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et adoptées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ce qui permettra d'évaluer ces progrès. En outre, ces outils peuvent aussi être utilisés pour suivre les progrès escomptés dans la réalisation des ODD en Afrique à l'horizon 2030. En dépit des difficultés persistantes rencontrées à mesurer les progrès de la réalisation des ODD, les résultats décrits dans le présent rapport devraient constituer une contribution essentielle à l'action politique tendant à accélérer la réalisation des objectifs et des cibles connexes en Afrique, notamment pour les pays qui nécessitent une attention particulière.

2. Dans le rapport issu de sa vingtième session (E/2020/33) tenue en 2018, le Comité des politiques de développement (CDP) a souligné que « les tendances actuelles n'indiquent ni un degré ni un rythme de progression compatibles avec le calendrier du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en ce qui concerne certains des éléments fondamentaux sans lesquels l'engagement de ne laisser personne de côté ne pourra être tenu ». Même en partant d'hypothèses optimistes sur la croissance économique et d'autres variables pertinentes, l'objectif visant à éliminer la pauvreté, élément central pour ne laisser personne de côté, a peu de chances d'être atteint. Les estimations indiquent que de nombreux pays ne seraient pas en mesure d'atteindre l'objectif de développement durable 1. Dans son rapport 2020 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et la disponibilité des données, actuellement en préparation, la CEA indique qu'aucun progrès substantiel n'a été enregistré concernant l'Objectif 1, mettre fin à la pauvreté, dans aucune des cinq régions de l'ONU<sup>1</sup>. Cette situation a été exacerbée par les chocs économiques provoqués par l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19) au début de 2020.

<sup>1</sup> Commission économique pour l'Afrique, "2020 Africa SDG progress and data availability report: Is Africa on track to meet the SDGs?".



## **II. Principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre des indicateurs pour le suivi et l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable**

3. Le rapport de synthèse des examens nationaux volontaires soumis au forum politique de haut niveau sur le développement durable<sup>2</sup> a souligné le consensus sur le fait que la mise en œuvre réussie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable nécessite le soutien du système statistique national et que la collecte, le traitement, l'analyse et la publication de données fiables, opportunes, disponibles, de qualité et ventilées sur les indicateurs sont essentiels à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. À cette fin, est-il observé dans le rapport, les pays ont lancé une série de mesures visant à accroître la disponibilité des données pour les décideurs et autres utilisateurs afin de faciliter la mise en œuvre, le suivi et la révision des objectifs.

### **A. Disponibilité des données**

4. En termes de disponibilité des données, plusieurs pays dont l'Afrique du Sud, Eswatini, le Ghana, Maurice et le Rwanda, ont souligné que le manque de données et les lacunes identifiées en la matière constituent des défis majeurs dans le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

### **B. Ventilation des données**

5. La plupart des pays reconnaissent l'importance que revêt la ventilation des données dans la mise en œuvre du principe clé du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui consiste à ne laisser personne de côté. Par exemple, l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Burundi, le Cameroun, le Ghana, le Lesotho et la République-Unie de Tanzanie, dans leurs examens nationaux volontaires de 2019, ont attiré l'attention sur le défi que représente la production de données désagrégées. L'Algérie a fait noter que les données ventilées ne sont disponibles que pour un tiers des indicateurs disponibles (27 sur 71)<sup>3</sup>, et que le Malawi a élevé au rang de priorité la collecte de données ventilées.

### **C. Sensibilisation et engagement des parties prenantes**

6. Le rôle essentiel de la sensibilisation au Programme de développement durable à l'horizon 2030 est de plus en plus reconnu. L'engagement des parties prenantes à mieux faire connaître le Programme reflète l'un des principes clés de ce dernier, à savoir l'approche dite de la « société dans son ensemble » de la mise en œuvre des ODD. Cette approche guidera l'engagement des parties prenantes dans le principal mécanisme et les dispositifs de suivi relatifs aux objectifs de développement durable.

---

<sup>2</sup> Département des affaires économiques et sociales, "2019 voluntary national reviews synthesis report", p. 11. Disponible à l'adresse : [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/252302019\\_VNR\\_Synthesis\\_Report\\_DESA.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/252302019_VNR_Synthesis_Report_DESA.pdf).

<sup>3</sup> Voir Plateforme de connaissances sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies au <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2019>.

## D. Soutien financier et technique limité

7. Le besoin de soutien financier et technique a été évoqué par de nombreux pays comme étant un défi majeur pour le suivi et le renforcement des capacités. Par exemple, le Tchad, la Côte d'Ivoire, Eswatini, le Rwanda, entre autres pays, ont indiqué dans leurs examens nationaux volontaires de 2019 qu'ils manquaient des ressources financières nécessaires pour répondre à « assurer le suivi des ODD à l'aide de statistiques et d'enquêtes »<sup>4</sup>.

## III. Principales initiatives pour s'attaquer aux difficultés

8. En ce qui concerne la réalisation du programme de développement, y compris les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, le niveau des capacités statistiques des pays sera essentiel pour les processus de suivi et de contrôle nécessaires à l'établissement de rapports sur les progrès accomplis. La présente section examine les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les initiatives les plus courantes entreprises pour améliorer le suivi et le compte rendu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

### A. Enseignements tirés et opportunités

9. De nombreuses plateformes documentent les leçons apprises et les opportunités qui se présentent pour relever les défis liés au suivi des progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Par exemple, les examens nationaux volontaires offrent une abondance de leçons apprises au niveau des pays. Ces mêmes examens,<sup>5</sup> en plus de fournir des expériences nationales, soulignent également les opportunités disponibles à cet égard.

10. Pour améliorer la disponibilité des données, la plupart des examens nationaux volontaires au cours des trois dernières années ont souligné le rôle central du système statistique national dans le suivi des ODD ainsi que le rôle de coordination de l'institut national de la statistique en liaison avec les ministères de tutelle pour fournir d'importants volumes de données dans leurs domaines thématiques pouvant servir au suivi des progrès des ODD.

11. Ces examens nationaux volontaires envisagent également l'utilisation de la technologie pour améliorer la collecte, l'analyse et l'accessibilité des données et perfectionner les plateformes de diffusion des indicateurs des ODD. Les leçons tirées de ces examens nationaux volontaires sont les suivantes :

a) Mise en place d'un mécanisme institutionnel de coordination efficace des ODD pour assurer le suivi des progrès : ont indiqué l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Ghana, le Lesotho et la Tunisie en 2019 ; et le Malawi et l'Ouganda en 2020.

b) Comblent des lacunes en matière de données (le Ghana a élaboré une feuille de route des données nationales pour le développement durable).

c) Élaboration d'un cadre national de développement durable pour permettre l'intégration, la prise en compte et l'alignement des indicateurs des ODD sur la vision nationale et les plans et politiques de développement

<sup>4</sup> Département des affaires économiques et sociales, "2019 voluntary national reviews synthesis report".

<sup>5</sup> Depuis 2016, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a commencé à inviter des groupes de pays à rendre compte de leurs performances dans un ensemble sélectionné d'objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les VNR 2018 comprennent le Bénin, le Cabo Verde, la République du Congo, l'Égypte, la Guinée, le Mali, la Namibie, le Niger, le Sénégal et le Togo.

national : ont indiqué l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun et la République centrafricaine<sup>6</sup>.

d) Appropriation par l'internalisation des objectifs, au moyen d'une approche multisectorielle ou participative : ont indiqué le Bénin, le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo, la Gambie et le Kenya<sup>7</sup>.

12. La cohérence avec les cadres régionaux et mondiaux est d'une grande importance. L'alignement des plans nationaux des pays ne doit pas se limiter au Programme 2030 : ces plans nationaux peuvent également être cohérents avec les cadres sous-régionaux. Ainsi, un certain nombre de pays ont aligné leurs plans de développement nationaux sur la Vision 2020 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il s'agit notamment du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et de la Sierra Leone. Parmi les pays qui ont aligné leurs plans nationaux sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine figurent le Burkina Faso, la République centrafricaine, le Tchad, la Côte d'Ivoire, Eswatini, le Ghana et Maurice. Pour être en accord avec le cadre mondial, des pays tels que le Cameroun, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie ont fait référence à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes lors de l'examen des indicateurs de l'objectif du développement durable 5.

13. S'agissant de l'engagement des parties prenantes, pour assurer l'inclusion et la participation de plusieurs parties prenantes dans le processus de l'examen national volontaire, certains pays dont le Ghana, le Lesotho et la Sierra Leone ont associé des groupes vulnérables, dont les jeunes, les minorités, les migrants et les populations autochtones, participent à ce processus. Le Ghana et la Sierra Leone ont décrit la manière dont les parties prenantes ont été consultées lors de la formulation de leurs plans de développement à moyen terme. Le cadre national de politique de développement à moyen terme du Ghana (2018- 2021) a été préparé dans le cadre d'un processus participatif.

14. La République-Unie de Tanzanie a organisé des ateliers de sensibilisation sur les ODD à l'intention des secrétariats régionaux et des gouvernements locaux afin de s'assurer que ceux-ci intègrent et incorporent les ODD dans leurs plans et budgets. Plusieurs pays utilisent des campagnes médiatiques pour atteindre de grandes masses de population. Le Ghana, qui a créé un réseau des médias des ODD, a fait part de l'expérience acquise et des enseignements tirés des actions de sensibilisation aux ODD dans son examen national volontaire de 2019. Il en est de même pour la République démocratique du Congo, la Gambie et le Kenya dans leurs examens nationaux volontaires de 2020.

15. Concernant les défis liés au financement, les sources de financement ci-après ont été recensées :

a) *Ressources et financement nationaux* : Il s'agissait notamment de réformes fiscales destinées à stimuler les capacités d'imposition nationales (République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Ghana, Rwanda), à renforcer les procédures d'audit et l'efficacité des administrations fiscales (Cameroun et Rwanda), à améliorer les mesures d'imposition (Sierra Leone) et à promouvoir les moyens de paiement modernes (Burkina Faso, Cameroun).

<sup>6</sup> Les examens nationaux volontaires 2019 portent sur les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Eswatini, Ghana, Lesotho, Maurice, Mauritanie, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Tchad et Tunisie.

<sup>7</sup> Les examens nationaux volontaires 2020 portent sur les pays suivants : Bénin, Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Gambie, Kenya, Liberia, Libye, Malawi, Maroc, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Seychelles et Zambie.

b) *Aide internationale au développement* : Le Tchad, le Congo et le Lesotho ont déclaré que la plupart des ressources utilisées pour financer les objectifs de développement durable proviennent de partenaires internationaux.

c) *Autres sources de financement* : premièrement, le secteur privé (Algérie, Congo, Ghana et République-Unie de Tanzanie) ; deuxièmement les partenariats public-privé (Afrique du Sud, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Rwanda, Sierra Leone et Tunisie) ; troisièmement les micro, petites et moyennes entreprises (Algérie, Cameroun, Eswatini et Tchad) ; quatrièmement, les investissements directs étrangers (Algérie, Burkina Faso et Cameroun et, cinquièmement, les transferts de fonds et les contributions de la diaspora (Algérie, République du Congo, Côte d'Ivoire, Maurice, Rwanda et Sierra Leone)<sup>8</sup>.

## B. Principales initiatives

16. Les principales initiatives prises en vue de remédier aux difficultés liées aux indicateurs des ODD sont les suivantes :

a) Les examens nationaux volontaires initiés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2016 ;

b) L'identification des sources de données non traditionnelles pour maintenir les efforts concernant les ODD sur la bonne voie, telles que les mégadonnées, les informations géospatiales et les données non officielles. Par exemple, des pays ont incorporé des informations géospatiales dans leurs rapports sur les ODD, notamment en les ventilant par zone rurale et urbaine ou par emplacement géographique ;

c) Création du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable destinée à renforcer la disponibilité des données ; réunion de travail du Groupe sur la désagrégation des données, les résultats des trois groupes de travail du Groupe, et le résumé des recommandations du Groupe issues de sa dixième réunion ;

d) Création du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités en matière de statistiques pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

e) Collaboration de la CEA avec la CESAP ;

f) Rapport sur les indicateurs économiques des ODD en Afrique qui a mis en évidence les besoins suivants : premièrement, le renforcement institutionnel des systèmes statistiques nationaux ; deuxièmement, la mise en place et le développement des capacités techniques ; troisièmement, l'amélioration de la collecte et du traitement des données et, quatrièmement, l'adoption de normes statistiques internationales et de nouvelles technologies<sup>9</sup> ;

g) Initiatives nationales : intégration des ODD dans les programmes scolaires (Sierra Leone) ; mise en place d'une plateforme pour les organisations de la société civile (Côte d'Ivoire, Ghana) ; création d'une base de données de suivi en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Maurice).

<sup>8</sup> Les examens nationaux volontaires 2020 sont accessibles à l'adresse : <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2020#vnrs>.

<sup>9</sup> Commission économique pour l'Afrique, « Report on Economic Indicators of the SDGs in Africa: Data Gaps, Challenges, and Best Practices ». Mai 2018.

## **IV. Perspectives de la région africaine : Les indicateurs des ODD en 2030**

17. Cette partie du rapport présente les principaux résultats du suivi des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique depuis l'an 2000. La méthodologie y est brièvement décrite, suivie de résultats sommaires indiquant les progrès accomplis tant sur le continent dans son ensemble que dans des sous-régions spécifiques en vue de la réalisation des objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les perspectives de la réalisation par l'Afrique et ses sous-régions des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, pour autant que les tendances et le rythme actuels des progrès se maintiennent ont été aussi examinées, ainsi que les progrès dans la réalisation des objectifs tels que mesurés par les indicateurs des ODD.

### **A. Collaboration entre la CEA et la CESAP pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD : La méthodologie de la CESAP**

18. La CESAP a élaboré une méthode pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. La méthode offre deux mesures de suivi des progrès. La première est ce que l'on appelle « l'indice de la situation actuelle », qui permet de mesurer les progrès accomplis depuis 2000 vers la réalisation d'un objectif spécifique. La deuxième, appelée « progrès anticipés », mesure l'écart entre la valeur prévue d'un indicateur et sa valeur cible spécifiée correspondante, indiquant ainsi la probabilité que la valeur cible soit atteinte d'ici 2030.

19. Suite au message des chefs d'État et de gouvernement de 2019 contenu dans la Déclaration politique du Sommet 2019 sur les ODD, qui appelle à une action accélérée de toutes les parties prenantes à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la CEA a adopté la méthodologie mise au point par la CESAP pour suivre les progrès des ODD en Afrique. La mesure a pour objet, en premier lieu, de fournir un aperçu du travail accompli au cours des dernières années et, en second lieu de faire connaître les résultats escomptés de la mise en œuvre de ce programme d'ici à l'échéance de 2030. Le résultat obtenu permettra au pays de formuler en temps voulu des politiques dans le cadre d'une approche fondée sur des données probantes.

### **B. Situation actuelle au niveau régional et sous-régional en 2019**

20. Les paragraphes suivants sont résumés les résultats obtenus par la CEA dans le suivi et l'évaluation des progrès réalisés par l'Afrique dans son ensemble de même que ceux obtenus par ses sous-régions selon le regroupement des Nations unies et des CER respectivement.

#### **1. Progrès accomplis par l'Afrique en 2019 en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

21. En ce qui concerne la mesure des progrès réalisés au titre du Programme 2030 au niveau régional, les données d'un indicateur sont suffisantes si elles peuvent être agrégées sur au moins deux ans et devraient couvrir au moins 40 % de l'ensemble des pays africains pour assurer la représentativité au niveau continental. Les objectifs suivants manquent de données pour au moins un indicateur : Objectif 5 - Égalité entre les sexes, Objectif 10 - Réduction des inégalités, Objectif 11 - Villes et communautés durables, Objectif 12 - Consommation et production responsables, Objectif 14 - Vie aquatique marine, et Objectif 16 - Paix, justice et institutions efficaces,

respectivement, alors que les données sont insuffisantes pour tous les indicateurs de l'Objectif 13. En conséquence, les résultats suivants ont utilisé les données disponibles sur seulement 84 indicateurs répartis en 67 cibles.

22. En 2019, le continent a enregistré des progrès sur de nombreux indicateurs des 17 Objectifs au cours de la période écoulée depuis 2000. L'Afrique a déjà atteint l'objectif 14, a réalisé des progrès substantiels sur l'Objectif 10, des progrès modérés sur l'Objectif 2 - Faim « zéro », l'Objectif 4 - Éducation de qualité et l'Objectif 6 - Eau propre et assainissement.

23. En revanche les progrès ont été lents en ce qui concerne l'Objectif 1, sur l'éradication de la pauvreté, l'Objectif 3, sur la santé et le bien-être, l'Objectif 7, sur l'énergie abordable et propre, et l'Objectif 9, sur l'industrie, l'innovation et l'infrastructure. En ce qui concerne l'Objectif 16, le continent a même régressé, comme l'a indiqué la CEA dans son rapport de 2020 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, dans lequel elle attribue cette régression au nombre accru de victimes de la traite des personnes et de la corruption sur le continent.

## **2. Progrès réalisés par les sous-régions de l'ONU en 2019 dans le cadre du Programme 2030**

24. Toutes les sous-régions des Nations Unies ont atteint l'Objectif 14, bien que la mesure de la réalisation de cet objectif ait été basée sur les données disponibles sur un seul indicateur, 14.5.1 – Aires marines protégées. La sous-région de l'Afrique de l'Est a bien progressé vers la réalisation des Objectifs 6 et 7. La sous-région de l'Afrique du Nord a atteint l'Objectif 11, bien que là encore, la mesure se fonde sur les données disponibles sur un seul indicateur, 11.1.1 - population urbaine vivant dans des taudis. L'Afrique du Nord a également enregistré des progrès importants en ce qui concerne l'Objectif 3, bien que cet objectif ne soit toujours pas en voie d'être atteint d'ici 2030. Les sous-régions de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Ouest n'ont atteint que l'Objectif 14.

## **3. Progrès accomplis par les communautés économiques régionales en 2019 en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

25. Comme on peut le déduire de ce qui précède, chacune des communautés économiques régionales a atteint l'Objectif 14. En outre, l'Union du Maghreb arabe a atteint l'Objectif 11. Pour leur part, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) a enregistré des progrès substantiels vers la réalisation des Objectifs 6 et 10 et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) vers la réalisation des Objectifs 6, 7 et 11. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en plus d'avoir atteint l'Objectif 14, a réalisé des progrès remarquables vers les Objectifs 7, 10 et 15, concernant la vie sur terre, ainsi que des progrès substantiels vers l'Objectif 11. Chaque État membre de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) n'a atteint que l'Objectif 14. L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a enregistré des progrès remarquables vers la réalisation des Objectifs 3, 5, 6, 7 et 10, relatifs à l'égalité des sexes. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) n'a atteint que l'Objectif 14, mais a en revanche enregistré des progrès substantiels vers l'Objectif 6 et l'Objectif 15.

## **C. Progrès escomptés à l'horizon 2030**

26. Les résultats suivants indiquent la situation prévue pour l'Afrique et ses sous-régions en ce qui concerne la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## 1. La probabilité que l'Afrique atteigne les objectifs d'ici 2030

27. L'Afrique n'atteindra probablement que neuf cibles des objectifs de développement durable d'ici 2030 au rythme actuel de progression. Ces cibles sont réparties sur 6 objectifs. Il s'agit de la cible 3.b de l'Objectif 3, sur la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments et l'accès à des médicaments et vaccins essentiels abordables ; de la cible 4.b de l'Objectif 4 sur les bourses d'études ; des cibles 6.a et 6.b de l'Objectif 6 sur la coopération internationale en matière d'eau et d'assainissement, et de la participation des communautés locales respectivement ; de la cible 7.a de l'Objectif 7 sur la coopération internationale en matière d'énergie ; de la cible 14.5 de l'Objectif 14 sur la conservation des zones côtières ; des cibles 15.a et 15.b de l'Objectif 15 sur les ressources financières et la mobilisation des ressources respectivement, et de la cible 17.4 de l'Objectif 17 sur la viabilité de la dette.

28. Les cibles sur lesquelles il faut d'urgence accélérer les progrès sont celles relatives à l'Objectif 2 - Faim « zéro », l'Objectif 5 - Égalité entre les sexes, l'Objectif 8 - Travail décent et croissance économique, l'Objectif 10, l'Objectif 11 et l'Objectif 12.

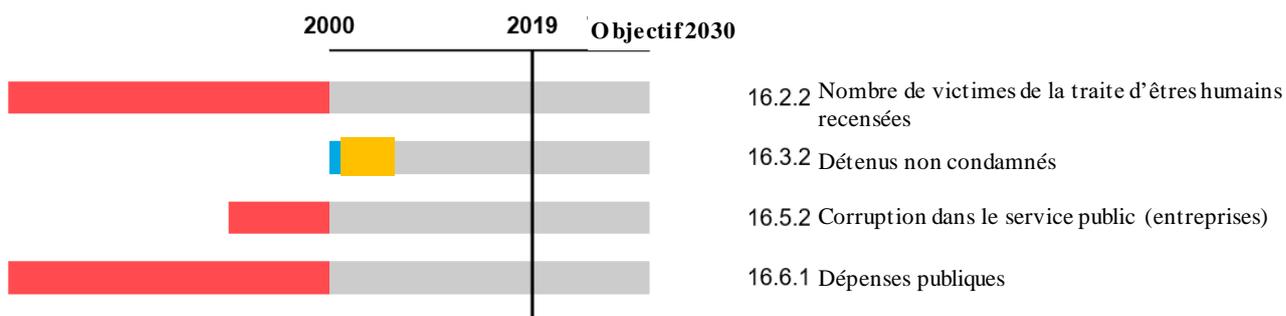
29. Au rythme des progrès de 2019, il est peu probable que l'Afrique atteigne 11 cibles d'ici 2030 sans une intervention politique pour inverser les tendances relatives à ces cibles. Il s'agit de la cible 1.a de l'Objectif 1, sur la mobilisation des ressources, de la cible 3.6 de l'Objectif 3, sur la toxicomanie, de la cible 4.5 de l'Objectif 4, sur l'égalité d'accès à l'éducation, de la cible 6.2 de l'Objectif 6, sur l'assainissement et l'hygiène, de la cible 7.2 de l'Objectif 7, sur les énergies renouvelables, des cibles 9.b et 9.2 de l'Objectif 9, sur le développement technologique national et l'industrialisation respectivement, de la cible 15.5 de l'Objectif 15, sur la perte de biodiversité, des cibles 16.5 et 16.2 de l'Objectif 16, sur la corruption et la pratique des pots-de-vin, et la violence contre les enfants respectivement, et de la cible 17.1 de l'Objectif 17, sur l'impôt et es fiscales e d'autres recettes.

## 2. La probabilité que les sous-régions de la CEA atteignent les cibles d'ici 2030

30. La sous-région d'Afrique centrale est sur la bonne voie pour atteindre l'Objectif 7 et l'Objectif 15 d'ici 2030 si les pays de la sous-région maintiennent le rythme de progression actuel. De même, la sous-région d'Afrique de l'Est devrait atteindre l'Objectif 4, Éducation de qualité, d'ici 2030. En revanche, il est peu probable que la sous-région d'Afrique orientale atteigne l'Objectif 16 d'ici 2030, sauf si elle parvient à inverser la tendance actuelle concernant cet objectif. (Voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1

### Situation par rapport à l'Objectif 16 sur la paix, la justice et des



31. La sous-région d'Afrique du Nord en bonne voie d'atteindre l'Objectif 7 au vu des progrès notables enregistrés par rapport à deux indicateurs - l'accès à l'électricité (7.1.1) et les ressources financières internationales pour la recherche et la production d'énergies renouvelables (7.a.1). La sous-région d'Afrique australe devrait atteindre l'Objectif 6, d'ici 2030, grâce aux progrès qu'elle a enregistrés au titre de cet objectif et si la sous-région parvient à mettre fin à la pratique de défécation en plein air (6.2.1). Quant à la sous-région d'Afrique de l'Ouest, bien qu'elle soit en bonne voie par rapport à 13 indicateurs, dont la mortalité des enfants de moins de 5 ans (3.2.1), les infections à VIH (3.3.1), le programme de vaccination (3.b.1), et les envois de fonds (17.3.2), elle a enregistré une progression lente en ce qui concerne les neuf objectifs suivants : Objectif 2 - Faim « zéro », Objectif 3, Objectif 4 - Éducation de qualité, Objectif 6, Objectif 8, Objectif 10, Objectif 11, Objectif 15 et Objectif 17 - Partenariats. Pour atteindre ces objectifs d'ici 2030, il est impératif que la sous-région intensifie ses efforts et accélère son rythme d'avancement actuel.

### **3. La probabilité que les communautés économiques régionales atteignent les objectifs d'ici 2030**

32. L'Union du Maghreb arabe a enregistré une progression sensible au niveau de l'Objectif 3, de l'Objectif 10, et de l'Objectif 15. La CEN-SAD a connu une faible progression par rapport à six Objectifs, y compris l'Objectif 1 - Pas de pauvreté, l'Objectif 4 - Éducation de qualité, l'Objectif 5 - Égalité entre les sexes, l'Objectif 7 et l'Objectif 12. Au rythme de progression actuelle, il est peu probable que la CEN-SAD atteigne la majorité de cibles d'ici 2030.

33. Le COMESA sera en mesure d'atteindre l'Objectif 6 pourvu qu'il maintienne son rythme de progression. La CAE est en bonne voie par rapport à trois objectifs, notamment l'Objectif 6, l'Objectif 7 et l'Objectif 11. Par conséquent, il est probable que la CAE atteigne ces trois objectifs d'ici 2030 si la communauté maintient son rythme de progression actuel. Grâce à des efforts concertés, elle pourrait également atteindre deux autres objectifs d'ici 2030, les Objectifs 5 et 10.

34. La CEEAC devrait atteindre les Objectifs 7, 10, 14 et 15, et si elle accélère ces efforts dans cette direction, elle pourrait également atteindre l'Objectif 11 d'ici 2030. La CEDEAO, par contre, n'est pas sur la bonne trajectoire pour atteindre tous les ODD, il est peu probable qu'elle réalise le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

35. L'IGAD devrait atteindre l'Objectif 10 d'ici 2030 si elle maintient son rythme actuel de progression. En intensifiant légèrement ses efforts, elle pourrait aussi atteindre, d'ici 2030, les Objectifs 3,5,6 et 7. La SADC pourrait atteindre les Objectifs 6 et 15 d'ici à 2030 si elle accélère ses efforts dans ce sens.

## **D. Insuffisance de progrès**

36. L'objet de la présente section est de fournir davantage d'informations sur la situation de l'Afrique et de ses sous-régions, telles que regroupées par la CEA et les communautés économiques régionales, en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable, en identifiant les lacunes en matière de progrès au niveau des indicateurs. En conséquence, dans les paragraphes suivants seront désignés les indicateurs qui démontrent que des progrès ont été accomplis par l'Afrique, ceux où l'Afrique doit accélérer les progrès et ceux où le continent a régressé et doit inverser les tendances mesurées au niveau des indicateurs.

## 1. Le continent est en bonne voie en ce qui concerne 13 indicateurs

37. Selon le rapport 2020 de la CEA sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'Afrique a progressé en particulier sur les indicateurs de santé et devrait maintenir ces progrès pour atteindre l'objectif d'ici 2030. Les accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (indicateur 3.1.2), la mortalité des moins de cinq ans (3.2.1), les infections par le VIH (3.3.1) et la population couverte par tous les vaccins du programme national (3.b.1) ont enregistré de bons progrès. Au moins 28 pays devraient atteindre ou même dépasser la cible de 12 pour 1 000 pour la mortalité des moins de cinq ans d'ici 2030.

38. De plus, le rapport a souligné que l'aide publique au développement affichait également une bonne tendance dans des domaines aussi nombreux que la recherche médicale, les bourses d'études, l'eau et les installations sanitaires, la recherche et la production d'énergies renouvelables, et la biodiversité. L'aide dans ces domaines doit être maintenue afin de tirer pleinement parti des efforts accomplis jusqu'à présent (voir tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2

### Domaines dans lesquels l'Afrique progresse vers les objectifs de développement durable, qui doivent être soutenus

	3.1.2 Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		6.b.1 Politiques et procédures pour une gestion participative de l'eau et de l'assainissement
	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.		7.a.1 Flux financiers internationaux pour la recherche et la production d'énergie renouvelable
	3.3.1 Infections à VIH		14.5.1 Aires marines protégées
	3.b.1 Population couverte par tous les vaccins du programme national		15.a.1 Aide au développement et dépenses publiques en faveur de la biodiversité et des écosystèmes
	3.b.2 Aide officielle au développement de la recherche médicale		15.b.1 Aide au développement et dépenses publiques en faveur de la biodiversité et des écosystèmes
	4.b.1 Flux d'aide publique au développement pour les bourses d'études		17.4.1 Service de la dette
	6.a.1 Aide publique au développement pour l'eau et l'assainissement		

39. Dans le même temps, l'Afrique doit accélérer ses progrès en matière de santé, de lutte contre la pauvreté et d'énergie pour atteindre les objectifs du Programme 2030. Par exemple, il est à noter que selon les indicateurs, malgré une baisse dans l'incidence du paludisme et de la mortalité maternelle et l'amélioration de l'accès à l'électricité depuis l'an 2000, les résultats escomptés en 2030 ne permettront pas, à en juger par le rythme de progression constaté en 2019, d'atteindre les cibles connexes.

## 2. Le continent régresse par rapport à 12 indicateurs

40. L'Afrique est en récession par rapport aux indicateurs suivants : décès et de blessures dus à des accidents de la route (3.6.1), nombre de victimes de la traite des personnes (16.2.2), paiement de pots-de-vin à des fonctionnaires (16.5.2), inégalité d'accès à l'enseignement primaire sur la base du lieu de résidence (4.5.1), proportion des dépenses publiques totales consacrées à l'éducation (1.a.2), la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière (9.2.1), et la valeur ajoutée de l'industrie de moyenne et haute technologie (voir tableau 3 ci-dessous). Par conséquent, il est peu probable que l'Afrique réalise le Programme 2030 à moins que le continent n'arrive à inverser la tendance de ces indicateurs par une intervention politique efficace et opportune.

Tableau 3

**Domaines dans lesquels l'Afrique enregistre un ralentissement et où une intervention des pouvoirs publics est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable**

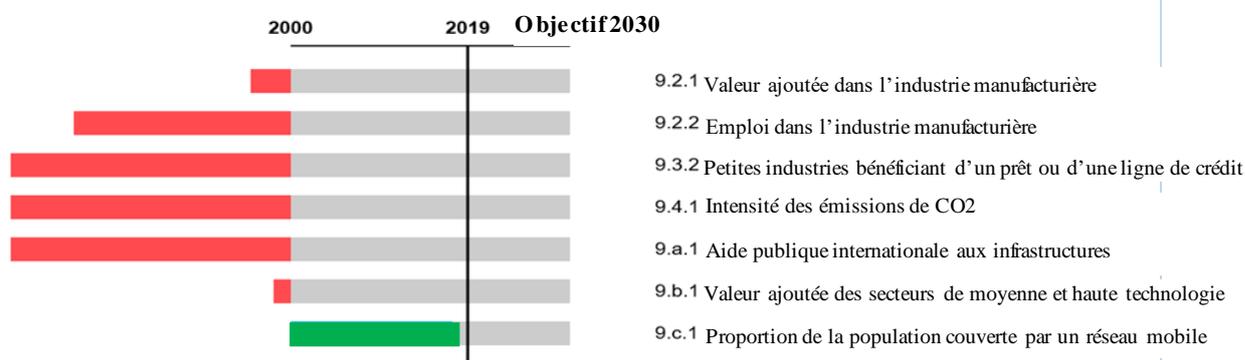
	1.a.2 Dépenses publiques en matière d'éducation et de santé		9.b.1 Valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
	3.6.1 Décès sur la route		15.1.1 Zone forestière
	4.5.1 Indices d'inégalité des indicateurs de l'éducation		15.5.1 Indice liste rouge
	6.2.1 Pratique de la défécation en plein air		16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains
	7.2.1 Part des énergies renouvelables		16.5.2 Corruption dans le service public (entreprises)
	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière		17.1.1 Recettes fiscales

**3. Perspectives pour les sous-régions de la CEA d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030**

41. La sous-région d'Afrique centrale doit accroître ses efforts et se concentrer sur les quatre objectifs suivants, au regard desquels sa performance marque le pas. Il s'agit des Objectifs 1, 2, 3 et 5. : En outre, la sous-région doit redoubler d'efforts pour inverser les tendances actuelles de ses résultats en ce qui concerne les Objectifs 9, 14 et 16. Par exemple, s'agissant de l'Objectif 9, à l'exception de l'indicateur 9.c.1, concernant la proportion de la population couverte par un réseau mobile, tous les indicateurs se sont détériorés (voir tableau 4 ci-dessous).

Tableau 4

**Situation par rapport à l'Objectif 9 sur l'industrie, l'innovation et l'infrastructure dans la région de l'Afrique centrale**



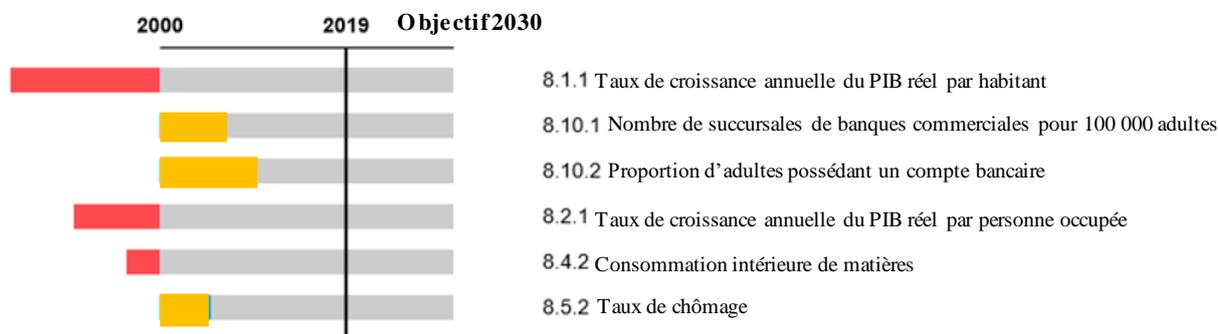
42. La sous-région d'Afrique de l'Est, si elle veut atteindre les objectifs avant 2030, doit accélérer les efforts déployés en vue d'atteindre les Objectifs 5, 8 et 17, au sujet desquels leurs résultats restent en dessous de la moyenne. Toutefois, en ce qui concerne les indicateurs, l'Afrique de l'Est est en bonne voie pour 15 d'entre eux, dont 3.1.2 – accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, 3.2.1. - la mortalité des moins de cinq ans, 3.3.1 - les infections par le VIH, 3.3.3 - le paludisme, 3.b.1 - les vaccinations, et 6.b.1 - la gestion participative de l'eau et de l'assainissement.

43. Les progrès dans la sous-région de l'Afrique de l'Est vers les Objectifs 5, 6, 7 et 10 ont été lents et des efforts supplémentaires sont nécessaires dans

cette sous-région pour atteindre les objectifs d'ici 2030. Les résultats de la sous-région pour l'Objectif 8 ont même régressé et il faut inverser les tendances mesurées par les indicateurs 8.1.1 - taux de croissance du PIB réel par habitant, 8.2.1 - taux de croissance du PIB réel par personne employée et 8.4.2 - consommation intérieure de matières (voir tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5

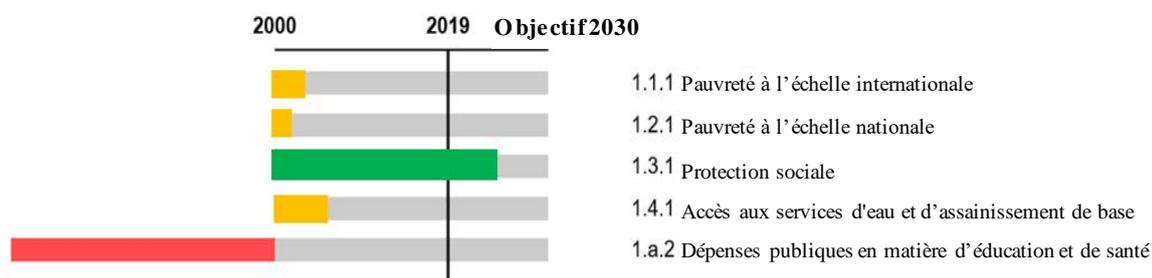
**Situation par rapport à l'Objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique dans la sous-région d'Afrique du Nord**



44. La sous-région d'Afrique australe a régressé en ce qui concerne les Objectifs 11 et 16, et l'inversion des tendances actuelles est donc nécessaire. La sous-région doit consentir des efforts supplémentaires et mettre fortement l'accent sur les objectifs au titre desquels la progression enregistrée est lente, à savoir les Objectifs 5,7. De plus, s'agissant de l'Objectif 1, la sous-région est en pleine régression en raison de la forte diminution de la part des dépenses de l'État consacrée à l'éducation et à la santé (1.a.2) qui a annulé la bonne performance constatée dans le domaine de la protection sociale.<sup>10</sup> (Voir tableau 6 ci-dessous). Pour sa part, la sous-région d'Afrique de l'Ouest connaît depuis 2000 une baisse de résultats par rapport aux Objectifs 9 et 16.

Tableau 6

**Situation par rapport à l'Objectif 1 sur l'élimination de la pauvreté dans la sous-région de l'Afrique australe**



**4. Perspectives des communautés économiques régionales quant à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030**

45. L'Union du Maghreb arabe a enregistré des progrès lents dans sa performance concernant les Objectifs 2, 12 et 16. Dans la CEN-SAD, la performance a régressé ou stagné sur les Objectifs 9 et 16. Inverser les tendances en ce qui concerne ces deux objectifs restera le défi majeur pour la CEN-SAD.

<sup>10</sup> Étant donné le problème de disponibilité des données, seuls cinq cibles et cinq indicateurs ont été utilisés pour mesurer le progrès accompli au titre de cet objectif.

46. Le COMESA n'a régressé que sur l'Objectif 16, alors que ses performances sur l'Objectif 1 ont stagné. La communauté a enregistré de lents progrès sur les Objectifs 8 et 12. Les écarts de progression vers ces objectifs doivent être comblés et les efforts doivent être intensifiés, notamment pour inverser les tendances relatives à l'Objectif 16, si la communauté veut atteindre les objectifs d'ici 2030. Au sein de la CAE, les performances ont stagné pour les Objectifs 1, 2, 9 et 17, et ont même régressé pour les Objectifs 12 et 16. Des efforts sont nécessaires pour inverser ces tendances.

47. La CEEAC a enregistré de lents progrès en ce qui concerne les Objectifs 1, 4, 5, 9 et 17. Le défi le plus redoutable auquel la communauté est confrontée est la réalisation de l'Objectif 16, pour lequel les tendances actuelles en matière de performances doivent être inversées. Pour sa part, la CEDEAO a enregistré de lents progrès sur les Objectifs 2, 4, 15 et 17, et doit faire des efforts particuliers en ce qui concerne les Objectifs 9 et 16, afin d'inverser les tendances actuelles relatives à ces deux objectifs. Cela dit, l'Objectif 16 représente un défi pour la plupart des communautés économiques régionales.

48. L'IGAD a stagné sur la plupart des objectifs, y compris les Objectifs 1, 2, 4, 8, 9, 15 et 17. En ce qui concerne l'Objectif 16, comme toutes les communautés économiques régionales, elle doit faire des efforts particuliers pour inverser la tendance actuelle. Dans la SADC, les résultats ont stagné pour l'Objectif 1, les progrès ont été lents pour les Objectifs 5, 7 et 12, et, avec l'IGAD et d'autres communautés, elle doit relever un défi majeur pour l'Objectif 16.

## **E. Analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs dans les sous-régions de la CEA**

49. Dans son rapport d'étape 2020 sur les objectifs de développement durable, la CEA analyse les progrès réalisés dans les sous-régions, objectif par objectif, et tire les conclusions suivantes :

a) Objectif 1 – Pas de pauvreté : aucun progrès substantiel n'a été enregistré, bien qu'aucune sous-région n'ait régressé par rapport à cet objectif ;

b) Objectif 4 - Éducation de qualité, Objectif 8 - Travail décent et croissance économique, Objectif 9 - Industrie, innovation et infrastructures, et Objectif 11 - Villes et communautés durables : au moins une sous-région a vu ses performances régresser depuis 2000 ;

c) Objectif 6 - Eau propre et assainissement, et Objectif 10 - Réduction des inégalités : la plupart des sous-régions sont sur la bonne voie, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires si elles veulent atteindre les objectifs d'ici 2030 ;

d) Objectif 16 - Paix, justice et institutions fortes : les tendances actuelles signalées pour presque toutes les sous-régions de la CEA doivent être inversées.

## **V. Conclusion**

50. Le présent rapport a pour but de situer les principaux obstacles qui entravent le bon suivi et l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable, ainsi que les principales initiatives prises pour traiter et réduire ses obstacles en Afrique au cours des trois dernières années, comme indiqué dans les examens nationaux volontaires. À cette fin, le rapport a brièvement décrit la méthodologie développée par la CESAP et adoptée par la CEA pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique. Il a également résumé les principaux

résultats, afin de donner un aperçu des progrès réalisés en Afrique et dans certaines sous-régions du continent, y compris les communautés économiques régionales, en vue d'atteindre les objectifs et de réaliser le Programme 2030.

## **VI. Points appelant une décision de la part de la Commission de statistique**

51. La Commission est invitée à envisager les mesures suivantes :

a) Prendre note des efforts et initiatives en cours pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national, sous-régional, et continental en Afrique, dans le cadre du développement durable et le contexte de la pandémie de Covid-19 ;

b) Inviter les pays africains à continuer d'aligner leurs plans de développement et leurs processus budgétaires nationaux sur le Programme 2030, sur d'autres cadres régionaux, tels que l'Agenda 2063, et sur les cadres internationaux ;

c) Inviter les pays africains à établir ou à renforcer une approche de la poursuite des objectifs de développement durable qui garantisse la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes et, en particulier, des ministères et départements concernés, compte tenu des liens entre les objectifs ;

52. Inviter les communautés économiques régionales et les sous-régions de l'ONU à mettre en synergie leur collaboration et leur partenariat afin d'accélérer les efforts visant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030.